



## « Travailler pour améliorer notre propre avenir » : Le renforcement des réseaux de femmes handicapées dans le cadre de l'action humanitaire

Mai 2016

Alors que les organisations humanitaires reconnaissent davantage les femmes et les filles handicapées dans les politiques et les lignes directrices, il existe encore des lacunes importantes dans leur mise en oeuvre. Leurs besoins et leurs capacités sont souvent sous-représentés dans les forums de discussion sur le genre, la protection et l'invalidité. En outre, les organisations de femmes handicapées, qui peuvent jouer un rôle crucial dans le besoin de combler le fossé en matière de développement/humanitaire, ne sont pas véritablement incluses dans la coordination humanitaire et la prise de décision.

### Principales conclusions

- Il n'existe pas de directives opérationnelles mondialement reconnues pour favoriser l'inclusion des femmes et des filles handicapées de façon systématique dans chaque réponse.
- Le plaidoyer et le soutien technique fourni par les organisations de femmes handicapées et le positionnement des femmes handicapées dans des rôles de leadership dans les organisations, les programmes et les activités humanitaires ont été mis en évidence pour soutenir l'inclusion.
- L'expertise des organisations de femmes handicapées, cependant, reste largement inexploitée dans toutes les phases d'une crise humanitaire, du fait qu'elles font face au cercle vicieux du manque de financement et de la réduction de la capacité organisationnelle.

### Recommandations

L'inclusion effective des femmes et des filles handicapées dans l'action humanitaire exige une action collective de la part des États, des organismes des Nations Unies, des acteurs humanitaires, des acteurs du développement et du domaine du handicap.

#### Renforcer la responsabilisation

*Les lignes directrices interinstitutions sur l'inclusion des personnes handicapées* sont nécessaires, avec des indicateurs par rapport auxquels différents organismes et organisations humanitaires doivent établir leurs rapports. Ces lignes directrices doivent :

- faciliter l'accès et la sensibilisation des femmes et des filles handicapées dans tous les secteurs ;
- favoriser la formation des réseaux de soutien des femmes et des filles handicapées dans les communautés en proie aux conflits et aux crises ;
- assurer une représentation égale des femmes et des hommes handicapés dans les comités communautaires et les structures de direction.

#### Accroître le soutien aux organisations de femmes handicapées dans les pays en proie aux crises

Elles peuvent jouer un rôle essentiel dans le suivi des problèmes de protection, la sensibilisation sur ces questions, et fournir un appui technique aux acteurs humanitaires.

- Les gouvernements donateurs et les subventionnaires doivent *fixer des objectifs en matière d'inclusion des personnes handicapées et de financement et de suivi des fonds.*
- Les acteurs humanitaires doivent *fournir des sous-subsidies* qui couvrent les coûts opérationnels et les activités.
- Les organisations des droits des femmes et des personnes handicapées doivent *prioriser les organisations de femmes handicapées des pays en proie aux crises pour les programmes et le soutien au renforcement des capacités.*

### Promouvoir l'égalité entre les sexes grâce à des programmes humanitaires et de développement

Bien que les engagements en matière de protection et l'autonomisation des populations affectées soient applicables aux personnes handicapées, ils manquent souvent de référence spécifique aux femmes et aux filles.

- Les acteurs humanitaires et du développement doivent *fixer des objectifs et surveiller le nombre de femmes et de filles handicapées qui participent aux programmes et aux activités.*
- Les organisations doivent *s'engager à et suivre les progrès en matière d'égalité des sexes dans leurs programmes.*

### Promouvoir le leadership des femmes et des filles handicapées dans le cadre de l'action humanitaire

La véritable prise de conscience s'établit lorsque les femmes handicapées et leurs organisations jouent un rôle de chef de file parmi les intervenants.

- Les acteurs humanitaires doivent *fournir le renforcement des capacités et le mentorat aux organisations de femmes handicapées*, et en retour bénéficient de leur expertise technique.
- Les agences des Nations Unies et les acteurs humanitaires et du développement doivent



© Anette Brolenius

Neema Namadamu, Fondatrice de SAFECO, RDC

*recruter des femmes handicapées en tant que bénévoles et personnel communautaire.*

*« Ce pour quoi nous nous battons - le respect et l'inclusion - est important. Nous avons commencé à attirer l'attention de la communauté internationale et les personnes clés ont commencé à réfléchir à nos besoins de façon totalement différente. Ils apprennent à nous connaître, pas seulement en tant que victimes, mais en tant que femmes qui cherchent à améliorer leur propre avenir ».*

Neema Namadamu  
Fondatrice de SAFECO, RDC

Lire le rapport intégral :

<http://wrc.ms/strengthen-women-DPOs>

L'appui en faveur de cette recherche a été assuré par le Commonwealth d'Australie, Ministère des Affaires étrangères et du Commerce.